

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2025	10	6991

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION :
DRH/PGAP

EVE
011827

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL
DELEGATION DE SIGNATURE
Monsieur BLANC Nicholas
Directeur Général des Services

Le **MAIRE** de la **VILLE** de **NÎMES**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU notamment l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-03-002 du 3 juillet 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat dans toutes les matières prévues audit article et autorisant Monsieur le Maire à déléguer sa signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, au directeur des services techniques au sens de l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2025-6386 en date du 29 septembre 2025 portant délégation de signature à **Monsieur BLANC Nicholas** Directeur Général Adjoint Population et Ressources, assurant les fonctions de Directeur Général des Services par intérim ;

VU l'arrêté n°6989 du 23 octobre 2025 portant détachement de **Monsieur BLANC Nicholas**, dans l'emploi de Directeur General des Services ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation de signature à **Monsieur BLANC Nicholas**, dans l'emploi de Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 23 octobre 2025, l'arrêté n° 2025-6386 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : A compter du 23 octobre 2025, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de la Ville de Nîmes, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur BLANC Nicholas**, Directeur Général des Services, à l'effet de signer tous actes et documents du ressort de la Direction Générale des Services y compris ceux comportant un engagement financier, sauf ceux relatifs aux permis de construire. A ce titre **Monsieur BLANC Nicholas** reçoit délégation à l'effet de signer tous les actes et documents du ressort de chacune des Directions Générales Adjointes et Directions de la Ville de Nîmes.

ARTICLE 3 : A compter du 23 octobre 2025, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de la Ville de Nîmes, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur BLANC Nicholas**, Directeur Général des Services, à l'effet de signer l'ensemble des décisions prises en application de l'article 13 de la délibération n° 2020-03-002 susvisée.

ARTICLE 4 : L'autorité territoriale et Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Nîmes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Nîmes et dont un exemplaire sera adressé au receveur municipal, à l'intéressé, à la Préfecture du Gard.

Notifié le :
Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le 23 octobre 2025

Le Maire de la Ville de Nîmes,

Jean-Paul FOURNIER

VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.